



Municipalité de L'Avenir

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DRUMMOND**  
**MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

---

## **AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée Martine Bernier, Directrice générale / secrétaire-trésorière, que lors de la séance du conseil de la municipalité de L'Avenir tenue le 10 janvier 2011 à 20h00, à la Sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham sise au 577, rue Principale à L'Avenir, le règlement numéro 644-11 a été adopté.

Ledit règlement s'intitule:

*"Règlement numéro 644-11 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle"*

Toute personne désirant en prendre connaissance peut le faire en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à L'Avenir, ce 12<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2011.

---

Martine Bernier g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière